

Déclaration des biens immobiliers : à Auray et Lorient, les centres des impôts pris d'assaut



Les usagers étaient encore nombreux à attendre devant le centre des impôts de Lorient, lundi 26 juin au matin. | OUEST-FRANCE

Les propriétaires de biens immobiliers – résidence principale, secondaire ou logement loué, – ont désormais jusqu'au 31 juillet 2023 pour déclarer le nombre d'occupants dans leurs propriétés. La déclaration se fait en ligne sur le site des impôts, [« Gérer mes biens immobiliers »](#). Mais le service fonctionne mal, selon de nombreux déclarants, et beaucoup ont dû venir sur place, à [Lorient \(Morbihan\)](#) et [Auray \(Morbihan\)](#), où l'attente est longue.

Un site internet qui fait des siennes

La date butoir pour la déclaration, originellement fixée au 30 juin, a été repoussée d'un mois à cause des multiples problèmes rencontrés par les usagers. Le système ne fait pas l'unanimité. Devant le centre des impôts de Lorient, plusieurs représentants syndicaux – CGT, CFDT, Solidaires, FO – étaient présents, ce lundi 26 juin 2023, pour relayer le mécontentement des fonctionnaires des impôts, qui croulent sous les demandes. **« Aujourd'hui, on a plus de 14 000 mails de réclamation non lus, dont certains envoyés il y a plus de six mois ! »**, regrettent les représentants syndicaux. **« Ce nouveau site est un fiasco, déclare Christophe Rissel, secrétaire départemental CGT des finances publiques. On nous vend une administration décentralisée, mais ça ne fonctionne pas !**



L'intersyndicale des finances publiques – rassemblant la CGT, CFDT, FO et Solidaires – était présente, lundi 26 juin, devant le centre des impôts de Lorient. | OUEST-FRANC

De nombreuses personnes ayant effectué leur déclaration en ligne ont ainsi reçu des messages d'erreur ou bien leur demandant de refaire la démarche. Beaucoup ont donc préféré se rendre sur place. Selon les représentants syndicaux, environ 300 usagers ont donc dû patienter devant le centre des impôts de Lorient, jeudi et vendredi derniers, parfois dès 7 h 30 du matin.

Du côté des usagers, la dématérialisation fait débat

Devant le centre des impôts de Lorient, beaucoup de cheveux blancs, souvent inquiets et agacés. Venus – pour certains – de loin, ils ont parfois dû attendre plus d'une heure sous le soleil, la semaine dernière. Selon les représentants syndicaux, une femme âgée de 83 ans a même fait un malaise dans la file d'attente.

À Lorient, Béatrice et Andrée sont lasses. Venues pour effectuer leurs démarches et celles de leurs parents, très âgés, elles regrettent le formulaire papier. « **On a l'impression que le service public se fiche des personnes qui ne savent pas utiliser Internet** », déplore Béatrice. « **On paie plus d'impôts mais on a moins de services**, rajoute Andrée. **Les impôts ne répondent même pas au téléphone.** »

Finalement, c'est la dématérialisation de démarches et l'impossibilité de joindre les services publics qui agacent les usagers. Dans la file d'attente, on trouve malgré tout un peu d'entraide : on partage son ressenti, on se prête un stylo. À Lorient, l'attente est désormais plus courte que les dernières semaines, et plusieurs agents sont présents devant le centre pour aiguiller les usagers, ainsi que d'un vigile pour veiller à la sécurité du

public. Le centre des impôts a par ailleurs mis en place un formulaire papier à venir remplir sur place ou à renvoyer par courriel.

À Auray aussi

À Auray, le centre des impôts fait face aussi depuis la fin de semaine dernière à de longues files d'attente. Comme Catherine, qui a dû faire trois quarts d'heure de queue ce lundi matin, pour pouvoir faire une correction à sa déclaration. D'autant plus rageant qu'une fois arrivée... elle s'est aperçue qu'elle avait oublié sa carte d'identité. Valérie, qui veut elle aussi rectifier sa déclaration préremplie qui comporte des erreurs, confirme : **« C'est le bazar, ils sont débordés. Je ne comprends pas, ma déclaration indique que j'habite dans une maison de 11 pièces... Ce qui n'est pas du tout le cas ! Mais il y a tellement de monde que je vais attendre. J'ai appris qu'ils avaient repoussé la date limite jusqu'à fin juillet. C'est bien signe que c'est le bazar. »**

Une suppression éventuelle de l'amende ?

À ce stade, selon les représentants syndicaux, seuls 40 % des contribuables concernés ont effectué leur déclaration de biens. À un mois de la date limite, les fonctionnaires s'interrogent sur une éventuelle suppression de l'amende – d'un montant de 150 € – en cas de non-déclaration. **« Trop de gens vont devoir payer, alors on espère que l'État va faire une exception et annuler l'amende »**, a déclaré l'intersyndicale des finances publiques.